

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 DI NUVEMBRE DI**  
**2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

2022 / O2/074

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE  
GROUPE AVANZEMU**

**Objet : Gestion des déchets, site de Ghjuncaghju**

Madame la Présidente,  
Caru Cunsiglieru,

Vi ringraziau pè a vostra dumanda chì, di sicuru, ramenta u scambiu quì, à l'Assemblea di Corsica, u mese di ghjugnu scorsu. Ainsi, en préambule à vos interrogations sur le projet de Ghjuncaghju, je ne peux – dans un premier temps – que paraphraser, la réponse déjà apportée, mais qui était d'ores et déjà une réponse forte ! Elle établissait clairement notre position relative aux droits du fleuve Tavignani et notre volonté d'y préserver la biodiversité tout comme sur l'intégralité de notre île. Cette position restait en tout point conforme aux dispositions fixées, collectivement, par délibération n°21/241 AC de l'Assemblée de Corse en date du 17 décembre 2021.

La décision récente du Tribunal Administratif de Bastia, remettant partiellement en cause les prescriptions techniques prévues pour la protection des ressources en eau du fleuve Tavignani, n'influence nullement notre opposition ferme et définitive sur ce sujet.

Mà, ghjè vera chì, forse, e parole ùn bastanu micca.

Tout ça pour vous dire qu'il y a eu un fait important entre cette question-là, la mise en route de notre plan, et l'acceptation unanime de ce plan qui est dans les méandres administratifs et qui ne va pas tarder à entrer en enquête publique. Toutefois, il y a quand même une variable d'ajustement qui n'est pas neutre ! Nous avons arraché à l'époque, la possibilité de pouvoir exploiter, ou en tous les cas de mettre à la possibilité d'étude un à quatre terrains supplémentaires en Corse, validé par nos soins à l'Assemblée mais également par les instances qui ont eu le dossier entre leurs mains.

Il y a donc une variable d'ajustement non neutre, puisque je vous rappelle que le plan précédent n'en faisait pas état, et que Ghjuncaghju était incontournable. Aujourd'hui, ces centres de stockage devront couvrir le besoin opérationnel des 175.000 tonnes et la territorialisation souhaitée par l'exécutif nous amène à avoir deux sites supplémentaires à l'étude ; des petits centres comme nous l'avions évoqué un certain temps ensemble, de 30.000 tonnes par rapport à la territorialisation.

Je vous confirme, vous aviez fait allusion à la fin du plan 2023, mais je rappelle d'ores et déjà que des terrains sont à l'étude, au moment où je vous parle, par le SYVADEC. 1 en Balagne et 1 dans le Grand Sud.

Ça, c'est de la réalité, c'est du concret, ce n'est pas « da u dì à u fà », femu !

Donc, dès leur faisabilité confirmée, nous pourrons créer les conditions d'une acceptation concertée entre les territoires. Vous avez raison de le dire, le fait de répartir la tâche entre les différents territoires va permettre son acceptabilité.

Vous revenez sur la gestion publique des déchets, je rappelle ici avec force, notre implication pour que l'on aille vers une gestion publique des déchets ; la gestion publique des déchets, aujourd'hui nous nous posons la question car la force publique a trop souvent été absente et la nature ayant horreur du vide, le privé a pris la place, mais il n'est pas dit que la force publique puisse réinvestir le milieu privé.

Une gestion efficace des déchets nécessite de rendre compatibles plusieurs points : La Programmation Pluriannuelle du SYVADEC avec le Plan Territorial de Gestion des Déchets et la Collectivité de Corse en renforçant des liens institutionnels avec le SYVADEC. Je rappelle que nous étudions au moment où je vous parle, un rapprochement plus pragmatique de la CDC avec le SYVADEC. J'avais évoqué ici en 3 points la possibilité soit par le biais d'un syndicat mixte ouvert, soit par le biais de conventionnement, et je me permets de vous dire que nous avons sollicité nos différents partenaires (l'Etat et le SYVADEC) pour qu'une convention soit signée le plus rapidement possible. C'est-à-dire qu'en début d'année prochaine, la CdC aura un droit de regard sur les investissements qu'elle fournira au SYVADEC.

Notre engagement ne doit pas seulement se limiter au centre de traitement des déchets ultimes, nous avons bien d'autres pans énergétiques, notamment la valorisation, à étudier, et je rappellerai que seule la CdC pourra mettre en œuvre la valorisation avec des acteurs privés qu'elle pourra choisir par le biais d'une SEMOP ; ces compétences-là émanent de la CdC et non pas du SYVADEC.

Une solution globale à terme, permettra de répondre aux obligations réglementaires, aux enjeux écologiques qui se dressent devant nous, la valorisation de la biomasse consistant à produire de l'électricité, nous travaillons dessus, prochainement j'espère que nous pourrons présenter à

l'Assemblée de Corse un projet d'envergure en terme de biomasse et de cogénération, j'aurai certainement à vous le présenter et nous en débattons devant cette Assemblée.

Eccu caru Cunsigliaru. U travagliu avanza, nous sommes désormais acteurs et non plus spectateurs !

Je vous remercie !